

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE
- : -
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016
A 18 HEURES 30
- : -
COMPTE RENDU
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016 à 18 heures 30.

Etaient présents : M. Christophe DUMONT,
Maire ;
M. Jean-Paul HOURNON,
Mme Caroline FAIVRE,
M. Patrick ALLARD,
Mme Isabelle TAILLEZ,
M. Jean-Claude DESMENEZ,
Mme Marie-Josée DELATTRE,
M. Freddy DELVAL,
Adjoints ;
M. Jean-Michel CHOTIN, *jusqu'à 21h05,*
M. Jean-Pierre BERLINET, *à compter de 18h40,*
Mme Françoise SANTERRE,
Mme Claudine BEDENIK,
Mme Christiane DUMONT,
Mme Joselyne GEMZA,
M. Henri JARUGA,
Mme Sylvie DORNE,
M. Pascal DAMBRIN,
M. Dimitri WIDIEZ,
Mme Josyane BRIDOUX, *à compter de 18h55,*
M. Jean-Pierre STOBIECKI,
Mme Véronique LEGRAND,
M. Victor GUERIN,
Mme Cerasela POP, *jusqu'à 20h43,*
M. Vincent CAMPISANO,
M. Daniel POULAIN,
Conseillers municipaux.

Etaient absents, Mme Johanne MASCLLET (procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE, du 12 décembre 2016), M. Didier CARREZ (procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 9 décembre 2016),
excusés M. Jean-Michel CHOTIN à compter de 21h05 (procuration à Mme Christiane DUMONT du 12 décembre 2016),
représentés : Mme Fatima LESPAGNOL (procuration à M. Christophe DUMONT du 12 décembre 2016), Mme Lise WIDIEZ (procuration à Mme Joselyne GEMZA, du 12 décembre 2016), Mme Elise SALPETRA (procuration à M. Jean-Luc JOUVENEZ, du 12 décembre 2016),
Conseillers municipaux.

Etaient absents Mme Josyane BRIDOUX (jusqu'à 18h55 avant vote point I.1),
excusés et non Mme Cerasela POP (à compter de 20h43 avant vote point II.3),
représentés : M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, **Conseillers municipaux.**

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dimitri WIDIEZ a été nommé secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016, **à l'unanimité des 31 membres présents et représentés.**

N'OPÈRE aucune remarque sur l'état des décisions directes.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

1) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

Est élu (e), au scrutin secret, pour siéger à la commission municipale n°1 :

- Mme Claudine BEDENIK

Est élu (e), au scrutin secret, pour siéger à la commission municipale n°3 :

- M. Dimitri WIDIEZ

II/ AFFAIRES FINANCIERES

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

2) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 qui opère les modifications suivantes :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Propositions
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 586,00
022	Dépenses imprévues	-15 586,00
Total dépenses de fonctionnement		0,00

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les nouvelles dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés ci-avant.

Départ de Madame Cerasela POP à 20h43, avant le vote sur le point II/ 3.

3) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

ADOpte le budget primitif 2017 dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	30		
012	Charges de personnel et frais assimilés	30		
65	Autres charges de gestion courante	30		

66	Charges financières	30		
67	Charges exceptionnelles	30		
68	Dotations aux provisions	30		
022	Dépenses imprévues	30		
023	Virement à la section d'investissement	30		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	30		
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
013	Atténuation des charges	30		
70	Produits des services, du domaine et ventes	30		
73	Impôts et taxes	30		
74	Dotations et participations	30		
75	Autres produits de gestion courante	30		
76	Produits financiers	30		
77	Produits exceptionnels	30		
Chapitre	INVESTISSEMENT Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30		
204	Subventions d'équipement versées	30		
21	Immobilisations corporelles	30		
23	Immobilisations en cours	30		
16	Emprunts et dettes	30		
020	Dépenses imprévues	30		
Chapitre	INVESTISSEMENT Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
13	Subvention d'investissement (hors 138)	30		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	30		
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30		
165	Dépôts et cautionnements reçus	30		
024	Cessions d'immobilisations	30		

RAPPELLE que le présent budget est voté en l'absence du vote du compte administratif de l'exercice 2016.

Départ de Monsieur Jean-Michel CHOTIN à 21h05, après le vote sur le point II/3.

4) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

RAPPELLE que conformément aux dispositions de la délibération n°180.22/2014 du 29 avril 2014, modifiée, visée en sous-préfecture de Douai le 9 mai 2014, Monsieur le Maire dispose d'une délégation de l'assemblée délibérante, dans la limite de 6 millions d'euros, pour contracter les

produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

DEFINIT sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette au 31/12/2017 : **15 630 741.88 €**

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales.

Selon cette cotation, 100 % de l'encours de dette, composé de 19 contrats, est classé 1-A.

Pour information, les contrats classés 1-A concernent les contrats dont les indices sont exprimés en euros, à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Encours de dette envisagé pour l'année 2017 :	15 630 741.88 € soit :
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2017 :	14 897 463.91 €
Diminué du remboursement de l'annuité en capital :	- 1 266 722.03 €
Et augmenté du montant de l'emprunt prévu en 2017 :	2 000 000.00 €
Dont 100 % de dette classée 1-A	

AUTORISE Monsieur le Maire, afin d'assurer le financement du programme d'investissement prévu au budget 2017 et notamment le programme de rénovation urbaine, à contracter, un ou plusieurs emprunts, en suivant la stratégie suivante :

Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Commune de Sin-le-Noble souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Conformément à l'article 2 ci-dessus, l'assemblée délibérante décide de déterminer le profil de sa dette comme suit :

Encours de dette envisagé pour l'année 2017 :
15 630 741.88 € dont 100 % de dette classée 1-A.

Caractéristiques essentielles du ou des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor,

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couvertures pourront être :

- le T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire)
- le TAM (taux annuel monétaire)
- l'EONIA (Euro Overnight Interest Average)
- le TMO (taux moyen des obligations)

- le TME (taux moyen des emprunts d'Etat)
- l'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate)

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation à Monsieur Christophe DUMONT, Maire, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

RAPPELLE qu'il sera donné information à l'assemblée délibérante des emprunts contractés dans le cadre de la délégation consentie au Maire, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT.

5) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2017, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM pour un produit fiscal attendu de 5 432 716 € :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	24.95 %	24.95 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.04 %	23.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.57 %	51.57 %

PRECISE que :

- le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation s'élève à 2 755 061 €,
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière bâti s'élève à 2 647 706 €,
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière non bâti s'élève à 29 949 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM et lui donne tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision.

6) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

AUTORISE le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 630 000 €.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 65.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

7) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE de provisionner la somme de 1 396 432,75 euros.

INDIQUE que cette somme sera inscrite aux articles 6815 et 6875.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les éventuelles démarches y afférent.

PRECISE que la provision sera maintenue, en l'ajustant si nécessaire, jusqu'à ce que les décisions de justice soient devenues définitives et qu'elle sera réajustée, systématiquement en fin d'exercice.

8) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

APPROUVE le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe au budget primitif 2017.

9) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire pour l'exercice budgétaire 2017 le mode de calcul du forfait communal de participation financière de participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat de l'école privée Saint Vincent de Paul.

DECIDE de formaliser par voie de convention la participation financière de la Commune de Sin-le-Noble aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association et **PRECISE** que ladite convention sera échue au 31 décembre 2017 (inclus).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les démarches y afférent.

10) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

ABROGE la délibération n°398.77/2016 du Conseil municipal du 07 juillet 2016 visée en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2016, portant sur la cession de la parcelle cadastrée section AX n°9 partie (surface de 24 600 m²) au profit de la société par actions simplifiée « Les Arches Métropole » avec signature d'une promesse unilatérale de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

III/ SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS ANNUELLES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR PATRICK ALLARD, ADJOINT DELEGUE AUX SPORTS ET AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS :

11) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés ayant pris part au vote,

Messieurs Patrick ALLARD et Jean-Claude DESMENEZ n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE la répartition proposée, concernant les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état ci-dessous :

TABLEAU DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2016-2017

Associations	Subventions 2016		Subvention de fonctionnement 2017		
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Demandées par le club	Avis de l'OMS	Proposition de la commission
AÏKIDO SIN LE NOBLE	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
AMIS DU VIVIER	2 600,00 €		En attente dossier	2 600,00 €	En attente dossier
AS SIN ATHLETISME* (détail en annexe)	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
AS SIN FOOT * (détail en annexe)	33 000,00 €		35 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
ASS DES COM.DE SIN LE NOBLE	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASS FOOT EN SALLE	1 000,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASS GYMNAS'TEAM	2 200,00 €		2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
ASS SPORTIVE DU COLLEGE	0,00 €	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ASS SPORTIVE DU LYCEE	200,00 €		200,00 €	200,00 €	200,00 €
ASSO CULTURES ET GENERATIONS	3 900,00 €		4 500,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
ASSO GYM FITNESS SINOISE	800,00 €		800,00 €	800,00 €	800,00 €
ASSO JUJUTSU BRESILIEN	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASSO SOLIDAIRE EPIS FUTSAL	100,00 €		3 739,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
BOUGER POUR SA SANTE	0,00 €		1 650,00 €	300,00 €	300,00 €
CLUB ALPIN FRANCAIS SIN LE NOBLE	100,00 €		500,00 €	100,00 €	100,00 €
CLUB D'EDUCATION CANINE	NOUVELLE ASSO		100,00 €	100,00 €	100,00 €
COBRA BOXING CLUB	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
DOUAI SIN ATHLETISME	15 000,00 €	1 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
ESPACE LOISIRS ET SPORTS	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
ETOILE CYCLISTE SINOISE * (détail en annexe)	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FOOT INDOOR ASSOCIATION	650,00 €		600,00 €	100,00 €	100,00 €
INTER GENERATION SPORT ET CULTURE	100,00 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €
JU JUTSU CLUB SIN LE NOBLE	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
JUDO CLUB SINOIS	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
KARATE CLUB SINOIS	1 100,00 €		2 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
EPIS SPORT (remplace Les Epis Foot)	10 000,00 €		PAS DE DEMANDE		En attente dossier
LES ROBINS DES BOIS	800,00 €		1 200,00 €	1 000,00 €	800,00 €
OMS	17 500,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €	17 500,00 €
PETANQUE SINOISE	250,00 €		PAS DE DEMANDE		
PLONGEE CLUB MARTIN	100,00 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €

RANDONNEURS CLUB SINOIS * (détail en annexe)	1 100,00 €		1 300,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €
SAUVE QUI PEUT	80,00 €		7 000,00 €	150,00 €	350,00 €
SPORTS ET LOISIRS DES EPIS	150,00 €		400,00 €	150,00 €	150,00 €
TENNIS CLUB SINOIS * (détail en annexe)	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TENNIS DE TABLE SIN LE NOBLE	5 400,00 €		5 800,00 €	5 800,00 €	5 400,00 €
UNION DECHY SIN BASKET * (détail en annexe)	18 000,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
UNION FOOTBALL CULTURE					
TOTAL	135 330,00 €	6 250,00 €	139 789,00 €	127 300,00 €	123 700,00 €
TOTAL GENERAL	141 580,00 €				

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune à l'article 6574.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MADAME MARIE-JOSEE DELATTRE, ADJOINTE DELEGUEE A LA VIE ASSOCIATIVE, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

12) A l'unanimité des 23 membres présents et représentés ayant pris part au vote,

Messieurs Freddy DELVAL, Henri JARUGA, Jean-Pierre BERLINET, Pascal DAMBRIN, Jean-Pierre STOBIECKI et Mesdames Claudine BEDENIK et Josyane BRIDOUX n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE la répartition proposée, concernant les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état ci-dessous :

DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES 2017

Associations	Subventions votées en 2016 en €	Demande de subvention en 2017
Administration générale de la collectivité		
Amicale du Personnel Communal	2 000,00 €	1 500,00€
Fête et cérémonie		
Bas de Sin	800,00 €	1 000,00€
Comité des fêtes des Epis	2 800,00€	En attente de dossier
Deu Deuch Club Sinois	1 000,00 €	1 000,00€
Epinettes Sinoises	2 000,00 €	2 000,00€
Gare au Fou du Puits	800,00 €	1 000,00€
Haut de Sin	2 000,00€	2 000,00€
Le St Barbe en Folie	300,00€	400,00€
Protection Civile	500,00€	En attente de dossier
Comité du Quartier le Vieux Faubourg	300,00€	En attente de dossier
Aide aux associations		
AATDM OM du Nord	120,00€	120,00€
Amis du Calvaire	300,00€	300,00€
APACER	150,00€	150,00€
Bonne Bêche	500,00€	500,00€
ENTRAIDE	300,00€	400,00€
FNACA	300,00€	En attente de dossier
PARTIR	550,00€	Pas de demande pour 2017
Médaillés du Travail	200,00€	200,00€
Pleurote Sinois	300,00€	300,00€
Rêve d'enfants		Pas de subvention accordée
Solidarité du Poilu	500,00€	500,00€
Trésor de Vie	100,00€	En attente de dossier

Expression artistique – Musique et Danse		
Musique Culture et Voyage (AMCV)	1 500,00€	1 500,00€
Centre Artistique Populaire Sinois	1 150,00€	1 150,00€
Les Orgues de St Martin	300,00€	300,00€
Sinergies	300,00€	300,00€
MJC – Maison des Arts	6 000,00€	6 000,00€
Association sinoise de peinture sur soie	100,00€	100,00€
Le Cirque Educatif	12 000,00€	En attente de dossier
Interventions sociales – Santé		
Alcool entraide du Nord	165,00€	165,00€
La Croix Bleue	350,00€	350,00€
Les Donneurs de Sang	250,00€	250,00€
Relook cœur Relook Social	200,00€	En attente de dossier
Section Jeunes sapeurs pompiers de Sin Le Noble		300,00€
Action en faveur des personnes en difficultés		
Secours Populaire Français	850,00€	1 000,00€
Secours Catholique	100,00€	300,00€
L'école à l'Hôpital et à domicile	100,00€	En attente de dossier
AMMN (Mineurs marocains)	120,00€	En attente de dossier
Logement		
Amicale de la maison de retraite P. Wautriche	150,00€	En attente de dossier
Amicale de la CNL	150,00€	150,00€
Enseignements - Formation		
Les cousettes sinoises	200,00€	200,00€
APE des Epis	300,00€	300,00€
APE Jean Jaurès	300,00€	En attente de dossier
APE Sucrierie	300,00€	Association dissoute
APE Salengro	300,00€	300,00€
APE St Vincent de Paul	300,00€	300,00€
TOTAL	41 305,00€	24 335,00€

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574.

IV/ URBANISME/FONCIER

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR JEAN-PAUL HOURNON, ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'URBANISME, AUX GRANDS PROJETS, AU PATRIMOINE ET AUX TRAVAUX :

13) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Maisons & Cités Soginorpa de vendre un logement lui appartenant sis 8, rue d'Axat à Sin-le-Noble et cadastré section BA n°472 pour une surface de 540m².

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent.

14) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE de dénommer « rue des Papillons Blancs » la voirie nouvelle partant du rond-point dit du « bateau-ivre », en direction du Nord, et desservant le nouvel Ecopark et notamment les propriétés de l'APEI.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent.

V/ COHESION SOCIALE

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

15) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer à la fédération départementale des centres sociaux.

PRECISE que l'adhésion ouvre droit à un accompagnement technique et politique tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins, le contrôle des résultats.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches y afférentes.

PRECISE que les dépenses seront prélevées au chapitre 011 du budget de la Commune.

VI/ POLITIQUE DE LA VILLE

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

16) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE DE PROLONGER les missions de l'assistant socio-éducatif à temps complet, contractuel, rémunéré sur la base de l'indice brut 510 (majoré 439), augmenté de la prime de fin d'année mensualisée, de l'indemnité de résidence, et le cas échéant du supplément familial de traitement pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, sous réserve des avis émis par les services de l'Etat.

VII/ RESSOURCES HUMAINES

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

17) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

DECIDE de créer à compter du 15 décembre 2016:

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 2 postes d'agents de maîtrise principaux à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

VIII/ ASSAINISSEMENT

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR FREDDY DELVAL, ADJOINT DÉLÉGUÉ A L'ENVIRONNEMENT, AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES, A LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, AUX CIMETIÈRES, A LA PROPRETÉ, AUX ESPACES VERTS ET AUX ARCHIVES :

18) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et du réseau hydrographique de surface – 2015- établi par la Communauté d'Agglomération du Douaisis, au titre de sa compétence « assainissement et eaux pluviales », et adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 14 octobre 2016.

PRECISE que conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé à une mise à disposition du public dudit rapport, « *dans les quinze jours qui suivent [sa] présentation devant le conseil municipal [...]* ».

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE PREND FIN A 21h59.

AFFICHE ET PUBLIE, LE 19 DECEMBRE 2016 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire

Christophe DUMONT